



03-05/02/2023

Date: 04.02.2023

Time: 13h30

Notification# 05

Document: 3.08

From: The Clerk of the Course  
To: Competitor car#225  
Cc: The Stewards of the Meeting  
The Secretary of the Meeting  
Timekeeping  
All other Competitors

Classic

X

Legend

Challenger

Youngtimer

**FAITS :**

La Direction de Course reçu une information du Commissaire Chef de Service de la Police Fédérale de la Route (DAH) qui informe du suivant :

« Ce 04/02/23 à 12h30, dans le cadre d'un contrôle radar organisé RN4 à Tenneville, BK127.3 vers Bruxelles, le concurrent conduisant le véhicule portant le n°225, immatriculé 49033 (L) a été contrôlé par le radar à la vitesse de 111 km/h au lieu des 90 km/h autorisés à l'endroit. »

**DECISION :**

D'accord avec l'article 17 du règlement particulier du Legend Boucles 2022, la Direction de Course décide l'application de la pénalité suivante :

Pénalité de 300 points au concurrent n°225

Colette MASSILLON  
Lic. RACB 487

LE DIRECTEUR DE COURSE